

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 15

Artikel: Avant le 14 avril
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerzè, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coiré, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ont des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Avant le 14 avril.

On célébrera lundi la date du 14 avril 1803. Comme de coutume, des salves d'artillerie tirées à l'aube rappelleront aux habitants du chef-lieu l'anniversaire de la première séance du premier Grand Conseil du canton de Vaud. En plus d'un endroit auront lieu des réjouissances, des réunions patriotiques. Ceux d'entre les Vaudois qui n'ont pas oublié la signification de cette journée, videront leur verre à la mémoire des Monod, des Pidou, des Muret, à la mémoire de ces patriotes qui, encore sujets de Leurs Excellences cinq ans auparavant, se révélèrent hommes d'Etat accomplis et surent donner d'emblée à notre petite république l'organisation qui devait assurer sa prospérité et son bonheur. Ils auront aussi une pensée de reconnaissance pour ceux à qui nous devons notre libération, en 1798, et pour ceux qui la préparèrent.

Ces événements de 1798 et de 1803 sont trop connus pour que nous y revenions. Peut-être nos lecteurs nous sauront-ils gré de rappeler en revanche quelques-uns des faits significatifs qui les ont précédés et qui montrent l'éclosion des premiers sentiments de révolte.

Vingt ans avant l'émancipation du Pays de Vaud, Berne pouvait croire encore à l'aveugle soumission de ses sujets et à leur oubli de la tentative de Davel. Voici en quels termes les conseils des paroisses de Châtillens et de Palézieux sollicitaient, en 1777, un prêt d'argent de Leurs Excellences pour l'amélioration du chemin allant du château d'Oron à la route de Vevey-Moudon :

Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs,

Les préposés du bailliage d'Oron, très humbles, très obéissants serviteurs de Vos Excellences et fidèles sujets de l'Etat, voyant avec une douleur extrême qu'ils ne peuvent maintenir comme ils le souhaiteraient, leur portion de la nouvelle grande route des Gonelles, par défaut de matériaux; que leur Très Honoré Seigneur Baillif n'ait aucun chemin praticable pour y arriver; et qu'ils aient été obligés de lui ouvrir un passage à travers leurs possessions en partie inflores; qu'eux-mêmes ne puissent qu'avec risque et le plus grand danger, voiturier beaucoup de matériaux nécessaires pour les réparations des ponts et des bâtiments de Vos Excellences, les vins de pension, etc...

Pour remédier à toutes ces choses, il n'y a de moyen que celui de la construction d'un rayon de chemin et d'un pont sur le Grenet, mais comme pour cela il faut des frais considérables qu'ils sont hors d'état de supporter, vu la faiblesse de leur ressource, leurs charges publiques et particulières, ils viennent se jeter au pied du Trône du meilleur des Souverains, pour le supplier, avec le plus profond respect, de leur accorder un prêt un peu considérable à un faible intérêt, avec un terme proportionné à son bon plaisir...

Pénétrés du plus profond respect et remplis de la confiance la plus absolue dans la paternelle bonté de Vos Excellences, ils osent espérer qu'Elles écouteront favorablement leur très humble requête, et se livrant au sentiment de cette douce espérance, ils adressent au Ciel, comme ils ne cesseront de le faire, les vœux les plus ardents pour leur précieuse conservation et la gloire de l'Etat.

Les illustres, hauts, puissants et souverains seigneurs ne daignèrent pas répondre à cette humble requête. A quoi bon se gêner avec des sujets que ne révolte aucune humiliation !

Trois ans plus tard, soit en 1781, la ville de Morges osait, chose inouïe, résister à la prétention de LL. EE. de lever un impôt pour couvrir les frais des routes. Elle envoya à Berne deux députés qui exposèrent, avec parchemins à l'appui, que LL. EE. s'étaient engagées à pourvoir elles-mêmes à l'entretien des chemins et à la sûreté des voyageurs...

On répondit à la députation : « Payez et vous direz vos raisons après. »

La ville de Morges paya. En huit années, elle déboursa 9,394 florins en contributions illégales. Elle renonça à en réclamer le remboursement, mais dans une lettre adressée en 1790 à LL. EE., elle déclare sans ambages que les Conseils de Morges regardent leurs privilèges comme imprescriptibles et sacrés :

Les Conseils de Morges, en un mot, croient devoir à leur souverain, comme à leur ville, de mettre simplement leurs droits sous ses yeux, comme ils viennent de le faire, pour que, dans aucun temps, on ne puisse tirer parti contre eux de leur silence. Ils croient d'ailleurs ne pas devoir aller plus loin. Ils ne demandent donc actuellement rien à votre justice et ne sollicitent point le droit pour leur rembourser.

Quelle fermeté et quelle dignité dans ce style ! Plus de serviles protestations de fidélité et d'humilité, plus de vœux adressés au Ciel pour la précieuse conservation des illustrissimes et puissants seigneurs ! Leurs Excellences firent une effroyable grimace.

Quand on sut dans le Pays de Vaud l'attitude de la ville de Morges, un frisson de liberté secoua tous ceux qui avaient applaudi en secret à la Révolution française, et les manifestations hostiles au régime de Berne devinrent de plus en plus fréquentes.

En décembre 1790, le pasteur Martin, de Mézières, ayant été incarcéré à Berne pour avoir dit que les pommes de terre n'étant pas une graine ne devaient pas la dime, une grande rumeur s'éleva dans tout le pays et les conseils d'Yverdon et de Morges protestèrent dans des mémoires contre cet acte arbitraire. Relâché après une captivité de quatre mois, le digne ecclésiastique fut accueilli en quelque sorte comme un libérateur. Des centaines de citoyens célébrèrent son retour avec des transports d'enthousiasme. Il y eut des salves d'artillerie, des festins, des discours, à Lucens, à Moudon, à Bressonnaz. Pour donner plus d'éclat à la fête, ses paroissiens de Mézières firent venir de Lausanne un char transportant la musique des Hoffmann.

Rolle, Lausanne, Vevey, Oron et d'autres encore fêtèrent, en 1790 et en 1791, l'anniversaire de la prise de la Bastille dans des banquets populaires.

Sans doute, Leurs Excellences sévirent avec rigueur contre ceux qui avaient manifesté des velléités d'indépendance. Elles condamnèrent à la peine capitale, à la prison, à l'exil ou à des amendes un très grand nombre de patriotes ; elles obligèrent les députés des villes du Pays de Vaud à leur faire amende honorable, le 30 septembre 1791, à Lausanne, dans la plus humiliante des cérémonies, pensant par là faire accepter à jamais, au peuple vaudois, son asservissement. Mais, moins de sept ans plus tard, ce peuple proclamait solennellement son indépendance. Le 25 janvier 1798, tous les baillis avaient quitté, la mort dans l'âme, la terre décollant de lait et de miel.

L'un d'eux, M. de Mulinen, bailli d'Oron, semble avoir pressenti cette brusque fin de la félicité. On lui avait amené, raconte M. Ch. Pasche, dans son *Essai historique sur la contrée d'Oron*, un jeune homme, coupable d'avoir chanté une chanson révolutionnaire dans une réunion d'amis. Ce séditieux était Frédéric-Samuel Pasche, qui fut plus tard juge de paix. Il avoua franchement ce dont il était accusé. Assez embarrassé, le bailli voulut éprouver le jeune homme, espérant qu'il s'excuserait par l'entraînement du moment et par la chaleur de ses trente ans :

— Serais-tu disposé à chanter de nouveau cette chanson aujourd'hui ? lui demanda-t-il à brûle-pourpoint.

— Certainement, monseigneur !

Cette calme audace désarma le bailli. Il comprit que les temps étaient changés et renvoya le jeune homme sans le punir. V. F.

Renouveau.

Après le rude hiver,
La nature coquette
A son corsage vert
Attache une fleurette
Au rayon bleu.

La neige au loin dessine
La crête d'un sommet
Sur fond d'azur qui met
A sa blancheur d'hermine
Un reflet bleu.

Quel bonheur, quelle ivresse !
De l'Avril au ciel clair.
On sent passer dans l'air,
Doux comme une caresse,
Le souffle bleu.

Dans la nature immense
Tout ce qui semblait mort,
Comme Lazare, sort
De l'ombre et recommence
Un rêve bleu.

T. R.

Autour du banc de l'oncle Sami.

— Bonjour, oncle Sami.
— Adieu, Louis.
— Quoi de bon ?
— Oh, ma foi, rien de tant bon. Je suis là à me demander dans quel temps nous vivons. Vrai, il n'y a plus de morale !
— Plus de morale ! Mais, oncle Sami, jamais il n'y en eut autant que de nos jours.
Autrefois, vous aviez une bonne petite morale, très simple et à laquelle tout le monde cherchait à conformer ses actes... plus ou